

**DECRET N° 2015- 115 DU 10 MARS 2015**

portant nomination des membres du Conseil  
d'Administration de la Société « Bénin Télécoms  
Services » SA.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique adopté le 30 janvier 2014 et publié au Journal Officiel de l'OHADA, numéro spécial du 04 février 2014 ;
- Vu** la loi organique n° 2010-05 du 03 septembre 2010 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;
- Vu** la loi n° 2011-20 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la loi n° 2014-14 du 09 juillet 2014 relative aux communications électroniques et à la poste en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-02 du 20 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n° 2012-338 du 02 octobre 2012 portant modalités d'application des articles 3 et 10 de la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2015- 114 du 10 mars 2015 portant création de la société Bénin Télécoms Services S.A. (BTS-SA) et adoption de ses statuts ;
- Vu** l'extrait du relevé numéro 08 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 26 février 2014 ;

eth

A

Sur proposition du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 janvier 2015,

## **DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société Bénin Télécoms Services SA, les personnes dont les noms suivent :

- 1- **Monsieur Abdoul Djalil ASSOUMA**, représentant du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- 2- **Monsieur Côme DOSSOU**, représentant du Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- 3- **Monsieur Athanase TOUDONOU**, représentant le Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective ;
- 4- **Madame Janine Octavie AHOMADEGBE**, représentant le Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises ;
- 5- **Monsieur Machioud BATOKO**, représentant du personnel de la Société Bénin Télécoms Services SA ;
- 6- **Monsieur Ernest GBAGUIDI**, représentant de l'Association des usagers ;
- 7- **Monsieur Jules DEGILA**, personnalité compétente dans le secteur des télécommunications.

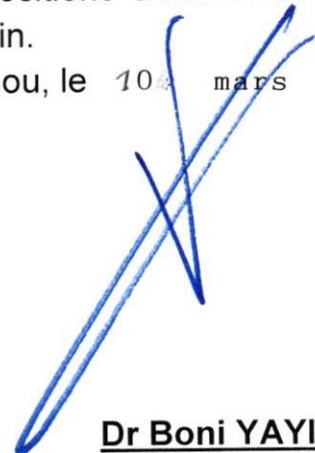
**Article 2** : **Monsieur Abdoul Djalil ASSOUMA** est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société Bénin Télécoms Services SA.

**Article 3** : Le Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation, le Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective et le Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

**Article 4** : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2015

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



**Dr Boni YAYI**

etc

Le Ministre du Développement,  
de l'Analyse Economique  
et de la Prospective,

Le Ministre de l'Economie,  
des Finances et des Programmes  
de Dénationalisation,

**Marcel A. de SOUZA**

**Komi KOUTCHE**

Le Ministre de la Communication et des Technologies  
de l'Information et de la Communication,

**Jean GBETO DANSOU**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CC 2 HAAC 2 CES 2 MCCAGEPPPDDS 4 MEF 4 MCTIC 4 MICPME 4 AUTRES  
MINISTERES 22 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-  
IGAA 3 UAC-ENEAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 7 BTS SA 4 JORB 1.